

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 23/02/2026

Par suite d'une convocation en date du 16/02/2026, les membres composant le Conseil Municipal de TEILHEDE, se sont réunis en mairie le 23/02/2026 à 19h30 sous la présidence de Monsieur **CHARBONNEL Pascal**, Maire

En exercice : 10

Présents : 08

Votants : 10

Dont pouvoirs : 02

Présents : Mmes **TIQUEUX** Frédérique - **COLLAS** Monique
Messieurs **SURE** Olivier - **VINCENT** David - **GOMICHO**N Michel - **COLLARDEAU** Laurent - **JOUANADE** Guillaume

Excusés : **DOS REIS** José François (pouvoir donné à GOMICHON Michel) - **VIDAL** Jérémy (pouvoir donné à JOUANADE Guillaume)

Le compte rendu du conseil municipal en date du 26/01/2026 est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un **secrétaire de séance** pris au sein du Conseil **TIQUEUX** Frédérique est désignée pour remplir cette fonction

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente (26/01/2026)
- Compte Financier Unique (CFU) exercice 2025
- Affectation des résultats 2025
- Suivi des travaux en cours et à venir
 - Bâtiment Salle Polyvalente/Mairie

Délibérations

- Délibération sur l'affectation des résultats 2025 au Budget principal 2026
- Convention relative à l'entretien d'un busage d'eaux pluviales traversant une propriété privée

Questions diverses

- Voirie :
 - Les Sagneaux Blancs
 - Les Buchailles
 - Route de Combronde
- Divers

Le Procès-verbal de la séance du 26/01/2026 a été adressé aux membres du Conseil Municipal le 29/01/2026.

Aucune observation n'est présentée.

Le procès-verbal de la séance du 26/01/2026 est adopté à l'unanimité



Information importante donnée en début du conseil municipal :

Le chef de service comptable SGC Riom nous a informés par courriel que, malgré les efforts soutenus des équipes informatiques, l'application CDG/CFU ne sera finalement pas accessible au réseau le lundi 23 février comme initialement prévu.

En l'état, le Service de Gestion Comptable n'est pas en mesure de transmettre aux collectivités un CFU avant la date des élections. Or, aucune délibération de vote ne peut être inscrite à l'ordre du jour tant que le CFU n'a pas été officiellement transmis.

Les collectivités ayant programmé l'adoption de leur compte financier unique dans les prochains jours sont donc invitées à reporter cette délibération. Cette situation ne fait toutefois pas obstacle au vote du budget primitif : il est en effet possible de reprendre de manière anticipée les résultats de l'exercice 2025 pour procéder à son adoption.

La date limite d'adoption du compte financier unique de l'exercice 2025 demeure fixée au 30 juin.

En conséquence, nous ne sommes pas en mesure de procéder au vote du CFU tel qu'inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

Afin de ne pas retarder l'élaboration du Budget primitif 2026, un état de reprise anticipée a été sollicité auprès du Service de Gestion Comptable de Riom.

Bâtiments – Salle polyvalente et mairie

Un point d'étape a été présenté concernant l'avancement des travaux de la salle polyvalente et du bâtiment de la mairie.

- Le lot **désamiantage** est désormais achevé et l'ensemble des déchets a été évacué.
- Les travaux de démolition se poursuivent : les plafonds, sanitaires et carrelages ont été déposés. Des ouvertures sont en cours de création dans les murs. Des tranchées sont également réalisées pour le passage et la mise en place des réseaux (eau, électricité, etc.)..
- Un sanitaire provisoire équipé d'un point d'eau a été installé.

Lors des travaux de rénovation, une difficulté technique est apparue concernant la **Centrale de Traitement d'Air (CTA)** pour le chauffage et la ventilation.

- **Contrainte** : L'installation nécessite une intervention spécifique au niveau de la toiture.
- **Impact** : Cette modification technique entraînera un surcoût par rapport au devis initial.

Les réunions de chantier se tiennent chaque jeudi à 15 heures.

Projet agrivoltaïque (VALECO)

Dans le cadre du projet porté par VALECO, la dernière permanence du commissaire enquêteur se tiendra le mercredi 4 mars 2026, de 9h à 12h.

Cette date marquera la clôture de l'enquête publique.

QUESTIONS DIVERSES

- **VOIRIE :**

- **Rue des Sagneaux Blancs :** Les travaux de reprise des accotements sont terminés. Des rubalises ont été mises en place afin de permettre la stabilisation des remblais
- **Rue Alexis Goile et Chemin des Longes :** Les opérations de curage de fossé, la pose de buses ainsi que la mise en place d'un exutoire pour l'évacuation des eaux traitées ont été réalisées.
- **Route de Combronde :** Les aménagements destinés à canaliser les eaux pluviales ont été effectués (pose de bordures, caniveaux, regards avaloirs et réalisation de l'enrobé).
- **Affaissement d'une buse (Sortie Teilhède) -** Un affaissement au niveau d'une buse a été constaté à la sortie du lieu-dit "Teilhède", présentant un risque d'éboulement de la chaussée.

Action : Une intervention est prévue en collaboration avec les services départementaux.

Répartition des coûts : La commune prendra à sa charge la fourniture du matériel, tandis que le Département assurera la main-d'œuvre.

- ❖ **Contentieux en cours : Dossier riverain**

Le point a été fait sur un litige immobilier et technique concernant un administré :

- **Situation immobilière :** Le propriétaire a retiré son bien de la vente.
- **Sinistre :** Une fuite d'eau a été signalée sur la propriété.
- **Volet juridique :** L'administré a changé de conseil juridique et a manifesté son intention de contester la décision de justice précédemment rendue en faveur de la commune.

- ❖ **Sécurité publique : Divagation canine et incidents**

Deux situations distinctes de divagation d'animaux ont été rapportées lors de la séance :

- **Secteur de la cabane des chasseurs :** Un incident a été signalé impliquant des chiens appartenant à des chasseurs présents sur les lieux. Un cycliste circulant à proximité a été mordu par l'un de ces animaux alors qu'il n'était pas sous le contrôle direct de son propriétaire.

- **Secteur de Teilhède-Haut :** Des faits de divagation ont été constatés concernant des chiens appartenant à des exploitants locaux. Les animaux circulent sur la voie publique sans surveillance, ce qui pose des problèmes de sécurité pour les riverains et les passants.

Mesures envisagées : La municipalité va rappeler aux propriétaires concernés leurs obligations réglementaires. Tout propriétaire de chien est tenu de maintenir son animal sous sa surveillance et d'empêcher toute divagation sur le domaine public, sous peine d'engager sa responsabilité civile et pénale.

DELIBERATIONS

20260223003 OBJET : Convention relative à l'entretien d'un busage d'eaux pluviales traversant une propriété privée

Le Conseil municipal de la commune de TEILHEDE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nécessité d'assurer l'évacuation des eaux pluviales vers le secteur des Buchailles,

Considérant qu'un busage appartenant au réseau communal d'eaux pluviales traverse la parcelle cadastrée ZB 138.

Considérant qu'il convient de clarifier les responsabilités respectives de la Commune et du propriétaire en matière d'entretien, de réparation et de responsabilité de cet ouvrage,

Considérant l'intérêt de formaliser cette situation par une convention écrite afin d'éviter tout litige ultérieur,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le principe de la conclusion d'une convention entre la Commune de TEILHEDE et le propriétaire de la parcelle concernée, relative au passage et à l'entretien du busage d'eaux pluviales.
- **PRÉCISE** que ladite convention – conclue pour une durée indéterminée - prévoit que l'entretien, la réparation et le remplacement du busage relèvent exclusivement de la responsabilité de la Commune, le propriétaire étant exonéré de toute obligation à ce titre.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Déposée en Sous-Préfecture le 24/02/2026

Conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles, aucune information nominative ne figure dans le présent procès-verbal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Le Maire **CHARBONNEL** Pascal

Secrétaire de séance **TIQUEUX** Frédérique